

Mesure 7

Sécuriser l'environnement



La biosécurité équine repose aussi sur une gestion rigoureuse de l'environnement. Les agents infectieux peuvent persister dans les installations, les pâtures ou être transmis par des vecteurs.

Une organisation cohérente permet de réduire durablement la pression sanitaire.

ENTRETIEN ET DESINFECTION DES INSTALLATIONS

La désinfection doit toujours être réalisée sur des surfaces préalablement nettoyées avec un produit adapté.



Retirer quotidiennement les déjections et litières souillées.



Nettoyer et désinfecter régulièrement boxes, portes, mangeoires et abreuvoirs.



Désinfecter les véhicules de transport et zones de transit.



Renforcer les protocoles en cas de maladie déclarée.



Mesure 7

Sécuriser l'environnement



LUTTE CONTRE LES VECTEURS

Certains agents pathogènes sont transmis par des vecteurs tels que les moustiques, les taons, les tiques ou d'autres nuisibles. Par exemple, les rongeurs peuvent être à l'origine de la leptospirose, tandis que les oiseaux peuvent intervenir indirectement dans la transmission de certaines maladies comme la salmonellose ou la fièvre du West Nile.



Pour limiter ces risques, plusieurs mesures peuvent être mises en place :

- **Supprimer les eaux stagnantes**, propices au développement des insectes.
- **Entretenir régulièrement les abords** des bâtiments.
- **Installer des dispositifs de protection** adaptés si nécessaire.
- **Utiliser des répulsifs**.



Mesure 7

Sécuriser l'environnement



GESTION DES PATURES

Une gestion environnementale rigoureuse complète les mesures individuelles et constitue un levier majeur de prévention des maladies équinnes.



Ramasser régulièrement les crottins.



Alterner les parcelles pour limiter la pression parasitaire.



Éviter le surpâturage.



Entretenir haies et zones humides.



Surveiller la présence de plantes toxiques.

PREVENTION DES MALADIES EQUINES : UN ENGAGEMENT COLLECTIF

La prévention sanitaire équine repose sur l'implication de tous les acteurs de la filière.

Appliquer ces mesures de biosécurité permet de :

- Réduire la transmission des maladies infectieuses
- Protéger les chevaux et les effectifs
- Limiter les foyers épidémiques
- Préserver l'activité des structures équestres

La biosécurité équine n'est pas une contrainte : c'est un investissement durable pour la santé des chevaux et la stabilité de la filière.

